



**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE
– SCRUTIN DU 24 NOVEMBRE 2016 –**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 portant organisation d'une élection partielle de représentants des usagers au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (4 sièges à pourvoir au sein du collège des usagers)

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 24 novembre 2016,

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS

➤ Le procès-verbal susvisé fait apparaître les indications suivantes:

ARTICLE 1 – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE USAGERS

1) - NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS ET TAUX DE PARTICIPATION:

- Nombre de sièges à pourvoir: **4 sièges** (4 titulaires, 4 suppléants).
- Nombre total d'électeurs inscrits: 955
- Nombre total de votants: 123
- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 5
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 118
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 12,88%

2) - ATTRIBUTION DES SIÈGES À POURVOIR:

2.1 – Attribution des sièges au quotient:

➤ $QE = \text{nombre total de suffrages exprimés} / \text{nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir (4)}$.

➤ $QE = 118/4=29,50$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Communication des organisations	84	$84/29,50=2,85$	2
Liste Carrières sociales	34	$34/29,50=1,15$	1



2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste Nombre de voix obtenues par la liste – (nombre de sièges obtenus au QE par la liste x QE)	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Communication des organisations	84	$84 - (2 \times 29,50) = 25$	1
Liste Carrières sociales	34	$34 - (1 \times 29,50) = 4,5$	0

2.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au Conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège Usagers):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Communication des organisations	3
Liste Carrières sociales	1

3) - SONT PROCLAMÉS ÉLUS AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE POUR LA DURÉE DU MANDAT RESTANT A COURIR DE LEURS PRÉDÉCESSEURS:

▪ Pour la liste Communication des organisations:

TITULAIRE(S)	SUPPLÉANT(S)
COATRINE Sébastien	DARRAS Mélissa
DUVAL Ella	KWANZAMBI Joël
DELAHAYE-CONTE Aymeric	LACOSTE Amandine



▪ Pour la liste Carrières sociales:

TITULAIRE(S)	SUPPLÉANT(S)
HODEMON Morgane	CAPBERN Tangui

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication par tous moyens appropriés, et notamment par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 3 – EXÉCUTION

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 25 novembre 2016.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Hélène VELASCO-GRACIET.